



## Mon employeur refuse mes demandes de mobilité interne

Par **BrigitteGui**, le **02/10/2012** à **11:41**

Bonjour à tous,

J'ai 54 ans, je travaille depuis 10 ans dans la même entreprise et je suis depuis plus de 5 ans en poste comme hôtesse sur une plateforme téléphonique. C'est un travail très stressant (téléphone qui sonne en permanence, interlocuteurs insultants etc...) et j'ai de plus un statut d'invalidité car je souffre de polyarthrite rhumatoïde.

Je souhaite changer de poste au sein de mon entreprise car je ne supporte plus ce travail et j'aimerais un poste qui soit moins éprouvant au vu de mon âge et de ma santé. J'ai postulé à plus de 10 offres d'emploi à qualifications et salaires équivalents en interne mais aucune de mes demandes n'a abouti.

Ai-je des droits qui me permettent de pousser mon employeur à accepter de me changer de poste ?

Merci d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **02/10/2012** à **14:18**

Bonjour,

Il conviendrait de consulter la Convention Collective applicable à ce sujet mais le moyen le plus sûr pour obtenir un reclassement me semblerait sans doute que le Médecin du Travail émette des réserves ou recommandations à votre aptitude ou vous déclare carrément inapte au poste actuel...

Par **BrigitteGui**, le **02/10/2012** à **14:31**

Bonjour,

Merci beaucoup pour votre réponse. Y a-t-il un quelconque effet contraignant aux recommandations de la médecine du travail si celle-ci ne me déclarait pas inapte ? Et y a-t-il un risque, en cas d'inaptitude, de perdre mon travail ?

Merci d'avance pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **02/10/2012** à **14:33**

C'est effectivement encore plus contraignant pour l'employeur de devoir respecter une aptitude sous réserves ou recommandations du Médecin du Travail pour qu'il ne soit pas tenté en cas d'inaptitude au poste de travail de prétendre qu'aucun reclassement n'est possible...

Par **BrigitteGui**, le **02/10/2012** à **14:47**

Pardon, mais je ne suis pas sûre de bien vous comprendre. Un avis d'aptitude sous réserves et avec recommandations oblige-t-il réellement mon employeur à me proposer le reclassement ?

Par **P.M.**, le **02/10/2012** à **14:51**

Cela oblige l'employeur à les respecter...